

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LE REMPLACEMENT
DE L'ECLAIRAGE EXTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la nécessité de remplacer l'éclairage extérieur de la salle polyvalente ;

Vu la proposition reçue par la société ELECTROTECH ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société ELECTROTECH (15 rue Gambetta – 59280 ARMENTIERES) un devis relatif à des travaux de remplacement de l'éclairage extérieur de la salle polyvalente, pour un montant de 1.743,70€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16 avril 2025

DEC2025_067



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ